



OMNIPAT

SOCIETE DE CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE

50 Rue Gutenberg
ZAC du Grand Pont
13640 La Roque-d'Anthéron

Éguilles, le 7 novembre 2023

Réf. courrier : 23A1033/SSE-AM
V/Réf. : tensiomesh
N/Réf. : **B01333EP/WO**
Demande de Brevet N° : 21732961.4
Titre : Procédé et dispositif de fixation d'un écran métallique maillé à un bâtiment

Objet : Notification de l'OEB établie conformément à la règle 71(3) CBE

FACTURE EN EUROS N° 23-11B007

Désignation des actes	Montant
Nos frais et honoraires	
- Traitement administratif de la procédure de délivrance du brevet européen y compris réception, numérisation et classement de la notification selon la Règle 71.3 et du Drückexemplar, mise à jour de notre base de données, relecture et vérification du Drückexemplar, préparation de questionnaires administratifs, transmission de la notification, des questionnaires, et d'une analyse du Drückexemplar, recevoir vos instructions et paramétrage correspondant de notre base de données, préparer une réponse à l'Office européen des brevets, incluant le dépôt des traductions des revendications accordées (sauf frais de traduction), paiement de la taxe de délivrance et d'impression du fascicule de brevet jusqu'à 35 pages, obtenir, numériser, classer, vérifier et transmettre le fascicule de brevet délivré	750,00
Taxes officielles	
- Taxe de délivrance (jusqu'à 35 pages)	1 040,00
TOTAL H.T.	1 790,00
T.V.A 20%	358,00
TOTAL T.T.C.	2 148,00

A régler au plus tard le 7 décembre 2023

Paiement : **Net d'escompte**

Pénalité de retard : 10,5 % annuel

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art. L441-06 Code Commerce) : 40 euros